

## CNES Capability approvals (“ Agréments de Savoir-Faire ”)



The Capability Approval (“Agréments de Savoir-Faire” in French) is one of the means that allows CNES to identify and validate the processes of its industrial partners for the benefit of the space projects. To limit risks, CNES requires full visibility of the activities of its suppliers and proof of their mastery in developing and implementing the processes for the realization of space products.

This generic approach applies upstream and replaces the specific actions to be carried out for each project (project validations). It is based on the ECSS normative framework and also makes it possible to protect industrial know-how when participating in non-CNES projects.

The link allows to download the up-to-date list of Capability Approvals certified by CNES.

---

## CNES-SME labels for space products or services



To carry out its activities, CNES relies on a community of industrial companies, including many SMEs, who master technologies, products or advanced space engineering activities.

CNES has decided to set up a label for SMEs to promote their activities carried out on behalf of the CNES or other institutional clients with national budget on technologies, products or engineering activities that have given full satisfaction.

The first labels will be given by the end of 2020.

For more information, French SMEs can contact CNES at [label.cnes-pme@cnes.fr](mailto:label.cnes-pme@cnes.fr) and see the annex here-after.



Direction des Achats, Recettes Externes et  
Affaires Juridiques

Toulouse, le 08/10/2020  
N/Réf : DAJ/DA//EE-2020.33593

**LABEL CNES PME  
PRODUITS SPATIAUX ET/OU ACTIVITES D'INGENIERIE SPATIALE  
DESCRIPTION DU DISPOSITIF**

(version du 08/10/2020)



## 1. Introduction

Pour mener ses activités, le CNES s'appuie sur une communauté d'industriels, majoritairement français, qui maîtrisent des technologies, des produits ou des activités d'ingénierie spatiale de pointe et qui répondent ou souhaitent répondre à des opportunités à l'export ou se diversifier dans d'autres domaines que le spatial comme la défense ou les énergies.

La mise en valeur de l'expérience acquise par ces industriels sur les programmes spatiaux avec le CNES ou d'autres institutionnels peut renforcer la crédibilité de leurs solutions dans des offres commerciales vers d'autres donneurs d'ordre. Cela s'applique tout particulièrement aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) dont la force de frappe commerciale et le réseau d'influence sont plus limités que ceux des Grands Groupes ou des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire).

Le CNES a ainsi décidé de mettre en place un label destiné aux PME pour promouvoir leurs activités réalisées pour le compte du CNES ou d'autres clients institutionnels avec du budget national sur des technologies, des produits ou des activités d'ingénierie qui ont donné entière satisfaction.

Ce document décrit le dispositif de labellisation mis en œuvre par le CNES à partir de fin 2020.

## 2. Description du label

### Périmètre du label

L'objectif étant de favoriser les PME françaises du domaine spatial, le périmètre du label est assez large et comprend tous types d'activités d'ingénierie ou de développement de produits « systèmes spatiaux » (lanceurs, systèmes orbitaux, segments sol, satellites, ballons, avions spatiaux, ... incluant le traitement de données spatiales, mais à l'exclusion des activités du secteur aval où le spatial ne joue pas un rôle prépondérant).

Les activités labellisables devront avoir fait leurs preuves (TRL $\geq$ 6 pour le produit objet de la demande pour au moins l'un des produits d'une gamme) et auront un potentiel de développement économique.

La labellisation sera accordée à la capacité à développer avec sérieux un produit ou à fournir une activité d'ingénierie de qualité et répondant aux besoins. Cette labellisation concerne donc un produit spatial, une gamme de produit spatiaux ou une activité d'ingénierie spatiale et non l'entreprise dans sa globalité.

Il ne s'agit pas non plus de certifier un produit ni de délivrer un Agrément de Savoir-Faire (cf. processus ASF CNES déjà existant).

### Entreprises concernées

Les entreprises concernées sont celles répondant aux quatre conditions suivantes :

- 1) PME (dont TPE) et PME\* :
  - Critères d'effectif (< 250 pers.),
  - et de CA (< 50 M€) ou de Total de bilan (< 43 M€),

Ces seuils s'appliquent sans critère d'actionariat. Les filiales de grands groupes ou d'ETI répondant à ces critères (PME\* ou étendues) sont ainsi éligibles.
- 2) Entreprises immatriculées et basées en France (Siren). Si l'entreprise est une filiale d'une entreprise étrangère, l'effectif basé en France pourra être pris en considération pour éviter de labelliser une « coquille vide ».
- 3) Entreprises qui respectent la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 » (entreprises, leurs maisons mères éventuelles, leurs actionnaires et leurs dirigeants).
- 4) Fournisseurs du CNES et/ou entreprises qui bénéficient d'un accompagnement national :
  - Support technique particulier du CNES dans le cadre d'un partenariat formalisé,
  - Et/ou paiements directs du CNES : avec au moins 300K€ de chiffre d'affaires cumulé avec le CNES sur une période de 5 ans.
  - Et/ou paiements via l'ESA ou d'autres sources institutionnelles françaises ou européennes de financement (à préciser par l'entreprise dans son dossier de demande de labellisation) : avec au moins 300K€ de chiffre d'affaires cumulé avec cet organisme sur une période de 5 ans.

Si l'entreprise rencontre des difficultés économiques, elle devra justifier d'un plan d'actions de reprise économique convainquant et que sa pérennité à court/moyen termes n'est pas en péril.

### Critères de sélection

Les produits devront correspondre à un niveau de maturité technologique  $TRL \geq 6$  (démonstration réalisée avec un modèle ou un prototype à échelle et dans un environnement représentatif).

Dans le cas d'une gamme de produits en cours de développement, l'un d'entre eux au moins devra être à minima à ce niveau 6 de TRL.

Les activités soumises à la labellisation seront évaluées selon les critères suivants avec une notation sur une échelle de 1 à 5 : 1 (non satisfaisant), 2 (moyen), 3 (satisfaisant), 4 (très satisfaisant), 5 (excellent).

Chaque critère comprend une note minimale éliminatoire :

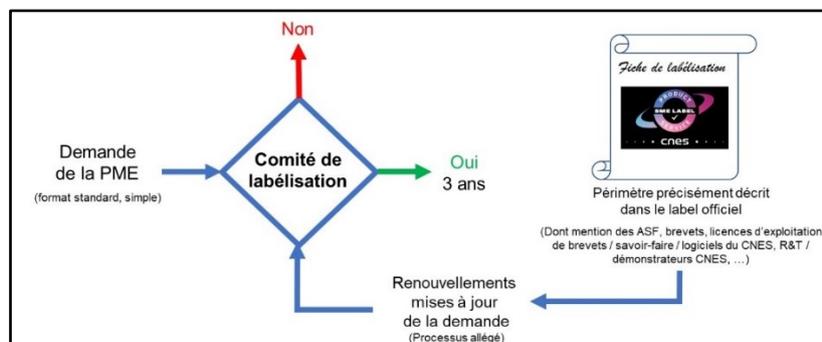
- **≥4 Excellence du développement de Produit ou de l'activité d'Ingénierie** : Niveau d'expertise technique, performance, etc. La prise en compte innovante ou exemplaire des aspects environnementaux (si pertinent) peut apporter un bonus.
- **≥3 Respects des coûts et des délais** (si applicable)
- **≥3 Organisation, management des affaires**
- **≥3 Qualité de l'interaction avec le CNES** : absence de pénalité ou de gros problème rencontré sur des affaires avec le CNES, avec cause objectivement imputable à l'entreprise.

## 3. Processus de mise en œuvre

Le dispositif fonctionnera avec un **comité de labellisation du CNES**, inter-directions, présidé par un représentant de la DAJ (Direction des Achats, Recettes Externes et Affaires Juridiques), suivant les étapes suivantes :

- 1) Sollicitation du CNES par la PME via l'adresse email [label.cnes-pme@cnes.fr](mailto:label.cnes-pme@cnes.fr) pour vérification de l'éligibilité et transmission par le CNES en retour des informations à renseigner (lettre type et formulaire Excel)
- 2) Demande de labellisation par la PME avec une lettre d'accompagnement et le formulaire Excel renseigné à renvoyer à l'adresse email [label.cnes-pme@cnes.fr](mailto:label.cnes-pme@cnes.fr)
- 3) Instruction par le référent technique avec le support DAJ, puis présentation de la demande au comité de labellisation interne CNES
- 4) Notation et décision en séance du comité de labellisation.
- 5) En cas de décision positive, élaboration de l'attestation de labellisation CNES transmise à la PME, et qui sera accessible sur le site Web public du CNES.

Le label est accordé pour une durée de 3 ans.



Le comité de labellisation se réunira à une fréquence adaptée aux demandes de labellisation et au minimum une fois par an. Il analysera les éventuels événements majeurs de l'année liés aux entreprises déjà labellisées, avec possibilité de suspendre certaines labellisations.

Un retour écrit systématique sera effectué vers les PME.

Une communication externe sur les labels accordés sera effectuée à l'issue des comités de labellisation.

### Format de la demande de labellisation avec le contenu

Fichier Excel (version initiale qui pourra évoluer) :

**DEMANDE D'ATTRIBUTION DU LABEL CNES-PME**  
**PRODUITS SPATIAUX ET/OU ACTIVITES D'INGENIERIE SPATIALE**



**OBJET DE LA LABELISATION**

Désignation succincte de l'objet du label :   
(produit ou ingénierie)

Domaine (choisir dans le menu déroulant) :

Sous-domaine (choisir dans le menu déroulant) :

Si autres domaines ou sous-domaines, préciser :

Description de l'objet du label :   
(pour un produit : fonctions, performances, réalisations, TRV, ...)  
 Nb : critères ?????

Références éventuelles :   
(R&T CNES, ESA, brevets, licences, Agrément de savoir-faire, ...)

Coordonnées du référent CNES :  Nom  
(point de contact technique au CNES)  Prénom  
 Sigle du service CNES

**SOCIETE**

Raison sociale :

Forme juridique :

SIREN :

Principaux actionnaires :

Site Internet :

Adresse :

Informations d'effectifs et de chiffre d'affaires justifiant le statut de PME au sens du décret 2008-1354 :

*Pour être éligible au label CNES-PME, hors critères liés à l'objet du label, l'entreprise doit être immatriculée en France (Siren actif), avoir un effectif inférieur à 250 personnes, et un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un total du bilan inférieur à 43 M€ (actionariat non pris en considération).  
 Nb : les informations renseignées ci-après doivent être rigoureusement identiques à celles du bilan comptable officiel de l'entreprise.  
 Si les bilans n'ont pas été publiés, ils devront être transmis au CNES avec la demande de label.*

Année des 3 derniers bilans comptables :

Effectifs :

Chiffre d'Affaires :

Total du Bilan :

Activités principales de l'entreprise :

**REPRESENTANTS DE LA SOCIETE**

**Représentant légal de la société**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

email :

**Correspondant lié à l'activité objet du label**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

email :

**MOTIVATION DE LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DU LABEL**

Marchés et clients ciblés dans le cadre du label, notamment à l'export ou dans d'autres domaines d'activités :

Perspectives calendaires de nouveaux contrats :

Eléments complémentaires justifiant l'intérêt du label pour l'entreprise :

## Lettre d'accompagnement type

<Nom société >

<Adresse postale>

Objet : Demande d'obtention d'un label CNES-PME

Je soussigné, <Prénom/Nom>, représentant légal de la société <nom société>, décide de soumettre au CNES un dossier de demande d'obtention du label « CNES-PME » pour le produit <nom du produit> ou l'activité d'ingénierie spatiale <nom activité>.

Dans le cadre du processus de labellisation du CNES, je désigne < M/Mme Prénom/Nom> comme représentant de la société.

En transmettant au CNES le dossier de candidature, je déclare avoir pris connaissance des règles et des critères d'attribution du label « CNES-PME » et en accepter librement les termes.

Je m'engage à répondre à toutes les demandes du CNES pour l'instruction de cette demande de labellisation et atteste la véracité des informations fournies et l'authenticité des documents produits.

Fait, le <date> à <lieu>,

Signature manuscrite précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

### **Liste des labels attribués**

Cette liste sera élaborée et mise à jour dès que les premières labellisations seront accordées